

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 02605

Numéro SIREN : 514 270 677

Nom ou dénomination : 2BCP

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2021 sous le numéro de dépôt A2021/010083

S.A.R.L. 2BCP

SARL au capital de 15 500 €

R.C.S. TOULOUSE 514 270 677

Siège Social : 14 Boulevard de l'Europe, 31120 PORTET SUR GARONNE

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation
de la société S.A.R.L. 2BCP
société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée**

GREFFE

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés du 19 avril 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les motivations de l'opération ou sur le projet de statuts, ni d'émettre une opinion sur les comptes annuels et la situation comptable de la société.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date d'établissement de la situation intermédiaire présentée ci-dessus, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Conclusion

Par conséquent, rien ne s'oppose à notre avis à la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Fait à Toulouse, le 4 mai 2021

**Le commissaire aux comptes et à
la transformation**

ACTEVA



Arnaud PUJOL

Commissaire aux comptes